

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq
le trente juin,
à 14 heures

Les membres de l'Association APREP se sont réunis au siège social de l'Association, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PUCHAUD en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Monsieur Francis RUGGIRELLO et Monsieur Philippe CHAUMERET, scrutateurs,
- Monsieur Laurent OVION, secrétaire,

Il a été établie une feuille récapitulative des adhérents présents, représentés ou ayant fait usage du vote électronique.

Ainsi, le Président constate, que 530 adhérents sont présents, représentés ou ayant fait usage du vote électronique sur les 13.070 adhérents composant actuellement l'Association et disposant d'un droit de vote.

Le Président rappelle que la règle selon laquelle une même personne ne peut disposer de pouvoirs représentant plus de 5% des droits de vote a bien été respectée, soit 654 voix.

Les conditions de quorum étant respectées, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions au titre de l'article L.612-5 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Délégation au conseil sur les avenants aux contrats d'assurance ;
- Constatation de la fin du mandat d'administrateur de M. Jean-Paul CHARMES ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe CHAUMERET ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de LA MONDIALE PARTENAIRE représentée par Mme Lise CARRE ;
- Pouvoirs en vue des formalités de publicité.

Le Président invite le Trésorier à donner lecture du rapport moral et financier 2024 du Conseil d'administration.

ba
GU

Après lecture, la discussion est ouverte et le Président se met à la disposition des membres de l'Assemblée pour fournir toutes explications utiles à ceux qui en font la demande.

Diverses observations sont échangées, à l'issue desquelles personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral et financier présenté par le Conseil d'administration, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Voix pour : 496

Voix contre : 3

Abstention : 23

Blanc : 8

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de l'absence de nouvelles conventions réglementées, telles que visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, pour l'exercice 2024.

Voix pour : 502

Voix contre : 1

Abstention : 17

Blanc : 10

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de porter le résultat comptable de l'exercice 2024 s'élevant à -1382,97 euros au compte « Fonds associatif ».

Voix pour : 499

Voix contre : 2

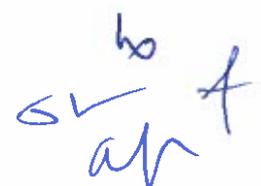
Abstention : 20

Blanc : 9

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de signer les avenants aux contrats d'assurance de groupe concernant les tarifs des contrats de prévoyance et retraite souscrits par l'Association, ainsi que les avenants permettant une mise en conformité de ces contrats. Cette autorisation



vaut jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Voix pour : 489
Voix contre : 3
Abstention : 24
Blanc : 14

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul CHARMES.

Voix pour : 503
Voix contre : 0
Abstention : 18
Blanc : 9

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Philippe CHAUMERET en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Voix pour : 495
Voix contre : 2
Abstention : 25
Blanc : 8

Cette résolution est adoptée.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de LA MONDIALE PARTENAIRE représentée par Madame Lise CARRE en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Voix pour : 497
Voix contre : 1
Abstention : 24
Blanc : 8

Cette résolution est adoptée.



HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Voix pour : 494

Voix contre : 5

Abstention : 22

Blanc : 9

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et les Scrutateurs.

Le Président



Les scrutateurs



Le Secrétaire

